

Publié le 11/02/2010 07:54 | S.B.

## Les gardes-chasse font la grève de la chasse

**Environnement. Les agents techniques de l'environnement en grève depuis la mi-janvier. Les salaires en ligne de mire.**

 ZOOM



Aujourd'hui, en France « quand il y a une grève, ça ne se voit pas... », disait en janvier 2009 Nicolas Sarkozy. Le mouvement enclenché par les agents des offices de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), de l'eau et des milieux aquatiques (ONÉMA) (\*) n'est pourtant pas passé inaperçu dans les campagnes.

Depuis le 15 janvier, ces « agents techniques de l'environnement » n'assurent plus leur mission principale : la police de la chasse et de l'eau dans le département. Dans un premier temps, ils sont restés au bureau. Un dernier mot d'ordre national des organisations syndicales CGC, UNSA, SNE/FSU et CGT leur donnait hier une nouvelle

consigne : retourner sur le terrain mais sans reprendre les contrôles de police. Ils ont en plus enclenché une grève administrative et ne participent plus aux réunions, ni aux discussions sur la réforme générale des politiques publiques (RGPP) qui les concerne directement pourtant.

Les agents de l'ONCFS ont, eux, choisi de ne pas remettre le permis aux chasseurs qui l'ont obtenu, et qui ne peuvent donc se livrer à leur loisir favori. Ils assurent malgré tout les examens du permis de chasser.

### UN SALAIRE, DES PRIMES

C'est rarissime. De mémoire de garde-chasse, le dernier coup de gueule en date remonte à plus de dix ans, et il était déjà question de salaires. « Nous réclamons une reconnaissance à la hauteur de nos missions », affirme Patrick Breuzard, secrétaire national la CGT à l'office national de la chasse. « Ce que nous faisons tous les jours est régulièrement salué par les autorités de l'État mais ce même État, tout en reconnaissant la légitimité de nos revendications actuelles, refuse de nous entendre. Le ministre (de l'Écologie, NDLR) a choisi l'épreuve de force ».

Le panier de revendications comprend la revalorisation des indices, la requalification des postes. Un agent de l'office de la chasse racontait hier que son salaire est composé à 59 % de primes diverses (logement, risques, technicité...). D'où son inquiétude légitime quand sonnera l'heure de la retraite. Le même explique que près de 350 € séparent la rémunération de gardien de la paix de la police nationale à celle d'un agent de catégorie C avec 15 ans d'ancienneté. Salaire brut, 2 091 € dont 1 485 de traitement de base. « Un ancien collègue est parti à la retraite avec 1 200 € », se souvient Patrick Breuzard.

### LES CLÉS LE 16

La semaine prochaine, le mardi 16, les agents de l'environnement ont l'intention de faire connaissance avec le nouveau préfet. Une délégation doit être reçue en préfecture. Les gardes de l'ONCFS, leurs quatre collègues de l'ONÉMA, ont l'intention de remettre en préfecture leur carte professionnelle, et les clés des coffres où sont entreposées leurs armes.

Le mouvement est suivi par 80 % des agents. Dans le département, deux gardes-chasse avaient choisi de ne pas faire grève pour permettre la continuité du service. Le mot d'ordre d'hier les a fait rejoindre

leurs collègues. « Et dire que 2010 est l'année de la biodiversité, du Grenelle de l'environnement... ».

(\*) Ils sont 2 500 en France.

## Deux brigades

Les agents de l'office national de la chasse et de la faune sauvage sont répartis en deux brigades, pour le nord et le sud du département. Leurs missions sont multiples, entre la police et les contrôles, le recueil des données sur la faune et la flore, le conseil aux élus et la préservation des espaces protégés. Au total, l'ONCFS est composé de 12 fonctionnaires. Chef de service, Jérôme Auplat.

L'ONEMA est, pour faire court, un peu l'équivalent, mais sur l'eau. Autour du chef de service Emmanuel Ricodo, trois agents surveillent la pêche, interviennent en missions de contrôles là aussi sur les rivières et les cours d'eau du département. Une troisième corporation, pour les parcs nationaux, n'est pas représentée dans le département.